



JeKits – Informations relatives à la chanson

Votre enfant a trouvé du plaisir à chanter et souhaite maintenant participer à la chorale JeKits ? Vous pouvez à cet effet trouver des informations importantes sur la participation au programme JeKits ici et sous jekits-dortmund.de.

Veuillez noter que la participation est **volontaire** et **payante** !

Offre éducative

« Chorale JeKits » avec formation vocale accompagnée

Frais

Les frais dépendent de la forme d'enseignement proposée dans l'école de votre enfant.

pour un cours par semaine : 8,00 € par mois (tarif annuel 80,00 €, soit 10 x 8,00 € de sept à juin)

ou deux leçons par semaine : 16,00 € par mois (tarif annuel : 160,00 €, soit 10 x 16,00 € de septembre à juin).

Exemptions

Pour les bénéficiaires de

- prestations selon SGB II (revenu minimum garanti et allocation sociale)
 - avantages selon SGB XII,
 - allocation de logement,
 - allocations familiales,
 - bourses de formation,
 - prestations en vertu de la loi sur les prestations des demandeurs d'asile,
- la participation au programme « JeKits » est **gratuite**.

Kit d'enseignement et de participation

Il est possible d'utiliser les services du pack éducation et participation.

Réduction pour frères et sœurs

Si au moins deux enfants de la même famille participent au programme JeKits, une réduction de 50 % est accordée pour le deuxième et chaque enfant supplémentaire.

Les réductions ne sont accordées que si des preuves pertinentes sont soumises chez DORTMUND MUSIK.education.

Inscription

L'inscription a lieu du 16 mars au 27 mars.

L'inscription se fait en ligne directement sur le site Web.

Un dépliant avec toutes les informations importantes sont distribuées lors du cours JeKits I.



En cas de besoin, vous pouvez également recevoir le formulaire d'inscription comme support papier du professeur JeKits de votre enfant.

DORTMUND MUSIK.education détermine la participation. Vous recevrez des informations sur la date du premier cours en temps utile avant le début du cours.

Vous avez un droit de révocation de 14 jours sans donner de raisons. Le délai de résiliation expire 14 jours après le début des cours.

L'inscription est valable jusqu'à la fin de l'école primaire.

Désinscription

La désinscription est possible à chaque semestre scolaire ainsi qu'à la fin de l'année scolaire (31 juillet) et doit être effectuée par écrit auprès de DORTMUND MUSIK.education au plus tard le 30.11. ou le 31.05.

Information et consultation

Vous avez des questions sur l'enseignement ? DORTMUND MUSIK.education vous informe volontiers au numéro de téléphone 50-100 80 (heures de consultation du lundi/mercredi/jeudi/vendredi 9h00- 12h00, fachkoordination@stadtdo.de).

Des questions sur les frais et les réductions ? DORTMUND MUSIK.education se fera un plaisir de vous renseigner au (0231) 50-1 00 44, dortmundmusik@dortmund.de.

Singen/Französisch/Français